Le registre des traitements doit recenser **l’ensemble des traitements** mis en œuvre par votre organisme. Il ne se limite pas au seul traitement de la vidéosurveillance. Centralisé et **régulièrement mis à jour**, il vous permet de répondre à l’obligation de tenir un registre prévue par le RGPD.

Pour cette fiche d’exemple, nous avons décrit **uniquement** l’activité « Sécurisation des locaux » au moyen d’un système de vidéosurveillance. Pour télécharger l’exemple de registre **complet** établit par la CNIL, rendez-vous à l’adresse suivante : http://www.cnil.fr

Pour notre exemple, la PME s’est dotée d’un système de vidéosurveillance de **8 caméras et un enregistreur local**. Le télésurveilleur reçoit une alerte en cas de détection de mouvement en dehors des horaires d’ouverture, il peut alors visualiser les images. Le système est raccordé à internet pour que le télésurveilleur et le directeur puissent faire une levée de doute en cas d’intrusion.

# REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DE LA SOCIETE

|  |  |
| --- | --- |
| **Coordonnées du directeur de l’entreprise** | Jean DUPONT12 Boulevard Victor HUGO, 75001 ParisTéléphone : 06 03 88 xx xx - Email : Jean.dupont@xxx.fr |
| **Coordonnées du DPO (ici le directeur)** | Jean DUPONT12 Boulevard Victor HUGO, 75001 ParisTéléphone : 06 03 88 xx xx - Email : Jean.dupont@xxx.fr |

## Activités de l’organisme impliquant le traitement de données personnelles

|  |  |
| --- | --- |
| **Activités** | **Désignation des activités** |
| **Activité 1** | Sécurisation des locaux |

FICHE DE REGISTRE DE L’ACTIVITÉ SECURISATION DES LOCAUX

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de création de la fiche** | 07/05/20XX |
| **Date de dernière mise à jour de la fiche** | 10/08/20XX |

## Objectifs poursuivis

L’objectif poursuivi est la sécurisation des biens et des personnes, dans notre entreprise.

## Catégories de personnes concernées

Toutes les personnes qui rentrent dans nos locaux : salariés, clients, prospects, prestataires (personnel de ménage, personnel de maintenance)...

## Catégories de données collectées

**L’identité des personnes** est collectée (images de vidéosurveillance).

Aucune donnée sensible n’est traitée.

## Durées de conservation des catégories de données

Les images sont conservées pendant **30 jours** (effacement automatique au-delà).

## Catégories de destinataires des données

Le responsable de la sécurité : M. DURANT, et le directeur M. DUPONT peuvent accéder aux images.

**Les sous-traitants ci-dessous peuvent également accéder aux images de vidéosurveillance :**

Le télésurveilleur : TELESECURE (01 56 32 xx xx)

Le mainteneur : **[VIDEOSAFE](http://videosafe.fr) (01 84 25 69 50)** -> c’est notre vrai numéro si vous recherchez un mainteneur vidéosurveillance en Ile-de-France.

## Transferts des données hors UE

Aucune donnée n’est transférée hors de l’union européenne. Le télésurveilleur est basé en France.

## Mesures de sécurité

**Contrôle d'accès des utilisateurs**

L’enregistreur est installé dans un local technique fermé à clé.

Seuls le responsable sureté, et le directeur de l’entreprise ont la clé du local technique.

**Mesures de traçabilité**

L’enregistreur journalise les accès des utilisateurs : le login, la date et l’heure de connexion.

**Mesures de protection des logiciels (antivirus, mises à jour et correctifs de sécurité, tests, etc.)**

Les mises à jour de l’enregistreur et des firmwares des caméras sont effectués par le mainteneur, une fois par an lors de la maintenance préventive.

**Chiffrement des données**

L’accès aux images par l’interface web de l’enregistreur est sécurisé : connexion de type http**s**.

Le télésurveilleur, le directeur, et le responsable sécurité accèdent aux images de vidéosurveillance via cette interface web sécurisée.

**Contrôle des sous-traitants**

Les interventions de maintenance sont enregistrées dans une main courante.

Un intervenant de notre société accompagne les sous-traitants, lors de leurs interventions.

Une clause de sécurité est établie entre notre entreprise, et nos sous-traitants.

En cas de remplacement d’un disque dur, le contenu sera détruit, avant mise au rebut.